

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE INTRODUCTIF	7
<i>Prologue</i>	9
1. Acte 1 : la diminution budgétaire du CAPT	11
2. Acte 2 : l’attribution et le renouvellement des conventions	23
3. Acte 3 : l’attribution des contrats-programmes	31
<i>Épilogue</i>	39
4. Décider les politiques du théâtre de la Communauté française : hypothèses et méthodes	41
PARTIE 1 : POLITIQUES CULTURELLES, DÉMOCRATIES ET DÉCISIONS	47
1. Politiques culturelles et démocraties	49
1.1. Politiques culturelles.....	49
1.2. Politiques culturelles et démocraties.....	59
1.3. Démocraties et politiques culturelles : un oxymore ? Totalitarismes et politiques culturelles.	62
1.4. Les modèles de politiques culturelles : les apports du comparatisme.....	65
1.5. Les trois ordres de légitimité des politiques culturelles en démocraties	77
2. Décider les politiques culturelles en démocraties	79
2.1. Un décideur d’une décision ?.....	79
2.2. La légitimité procédurale : autonomie des arts et neutralité de l’État	84
2.3. La légitimité de représentation : participer à la décision.....	92
2.4. Le pouvoir décisionnel politique en Belgique	98
3. Le théâtre, une affaire d’État ?	103

3.1. Théâtre et pouvoir : censure, mécénat... et service public ?	103
3.2. La légitimité discursive: les finalités des politiques du théâtre.....	109
3.2.1. Des finalités identitaires	110
3.2.2. État-providence et rhétorique démocratique.....	112
3.2.3. La culture comme activité économique ou l'État-providence culturel.....	127
3.3. L'impasse téléologique des politiques du théâtre.....	133
PARTIE 2 : LES POLITIQUES DU THÉÂTRE EN BELGIQUE FRANCOPHONE	137
1. Repères historiques des politiques du théâtre	139
1.1. Aux origines de l'intervention étatique en matière théâtrale	139
1.2. L'État-providence théâtral	149
2. Le fédéralisme culturel belge : gouvernance multi-niveau des politiques du théâtre et politiques culturelles indirectes	167
2.1. Acteurs publics internationaux et supranationaux	170
2.2. L'autorité fédérale	172
2.3. Les régions.....	178
2.4. La Commission communautaire française.....	182
2.5. La Communauté française	184
2.6. Provinces et communes.....	194
2.7. Le morcellement des politiques : division du pouvoir et quête de cohérence..	196
3. Les politiques de financement du théâtre de la Communauté française	201
3.1. Le décret des arts de la scène.....	201
3.1.1. Le champ d'application	201
3.1.2. Les finalités du financement.....	205
3.1.3. Les destinataires	206
3.1.4. Les aides financières	209
3.1.5. Les dispositifs consultatifs	213
3.2. Les budgets de la Communauté française consacrés au théâtre	214

4. Les instances d'avis.....	221
4.1. Le pacte culturel : <i>pluralisme</i> et participation.....	221
4.1.1. La régulation des instances d'avis.....	224
4.1.2. La composition des instances d'avis.....	226
4.2. Les règles de déontologie relatives à la composition et à la mission des instances d'avis des arts de la scène.....	230
4.3. Le Conseil de l'art dramatique.....	232
4.4. Le Conseil de l'aide aux projets théâtraux.....	237
4.5. Un modèle de consociativisme culturel.....	239
5. Conclusions intermédiaires : une culture consociativiste.....	241
PARTIE 3 : DÉCIDER LES POLITIQUES DU THÉÂTRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	245
1. Les acteurs de la décision	247
1.1. Les partis politiques, acteurs de choix.....	247
1.1.1. Positionnements et clivages politiques.....	250
1.1.2. Le pouvoir législatif : parlement et commission parlementaire.....	254
1.1.3. Le pouvoir exécutif : gouvernement, ministres et cabinets.....	256
1.2. L'administration.....	264
1.3. Groupes d'intérêt et professionnels du secteur théâtral.....	267
1.4. Autorités diverses.....	270
1.5. Consociativisme et porosité des catégories d'acteurs.....	272
2. Les processus décisionnels législatifs et règlementaires : les décrets et leur mise en œuvre.....	275
2.1. Mise à l'agenda et résolution du « problème public » : l'élaboration du décret	276
2.2. Le processus parlementaire.....	282
2.3. Modifications, application et mise en œuvre des décrets.....	283
2.3.1. Les modifications décrétales.....	284

2.3.2.	Application et mise en œuvre des décrets	285
2.4.	Les processus de consultation, de concertation et de participation.....	288
2.5.	Changement de ministre, changement de décret ?	291
2.6.	Le budget du théâtre.....	293
2.7.	Conclusions intermédiaires	295
3.	Le processus décisionnel de subventionnement	297
3.1.	Reconnaissance des opérateurs culturels et agrégation des ORU	297
3.2.	Missions et création des instances d'avis	301
3.2.1.	Sélection, nomination et compétences des membres.....	303
3.2.2.	Politisation et participatie : la voie consociative	308
3.2.3.	Des conflits d'intérêt	310
3.2.4.	Corporatisme et participation : la voie consociative	313
3.3.	Le processus de choix des instances d'avis.....	314
3.3.1.	Comment choisir ? Critères et procédures.....	314
3.3.2.	Arguments de délibération, objectivation des critères subjectifs et subjectivité des critères objectifs	320
3.3.3.	Les règles de vote	322
3.4.	De l'avis à la décision : la chambre noire des politiques culturelles.....	326
3.4.1.	L'épreuve de publicité et de transparence : la communication des avis aux intéressés et la mise en débat public	326
3.4.2.	La chambre noire décisionnelle : des instances d'avis à la décision ministérielle	330
4.	Conclusions intermédiaires : neutralité de l'État et autonomie des arts ?	335
PARTIE 4 : LE POUVOIR DÉCISIONNEL MINISTÉRIEL MIS À L'ÉPREUVE		345
1.	L' « angoisse » du ministre de la culture au moment de la décision	347
1.1.	Souveraineté et délégation de la décision	347
1.2.	Diriger une politique culturelle ou entériner des avis ?	349
1.3.	Le calendrier décisionnel, un environnement contraignant.....	351

2. Tutelle de l'État sur les théâtres : entre principe de subsidiarité et service public organique	353
2.1. La composition des Conseils d'administration des théâtres.....	355
2.2. La nomination des directeurs de théâtre.....	366
2.3. Les infrastructures : importance des pouvoirs locaux et intérêts privés	369
3. La contractualisation des politiques culturelles : responsabilisations mutuelles, aporie juridique (et politique).....	373
3.1. Stabilité, autonomie et responsabilités mutuelles	373
3.2. L'aporie juridique (et politique) des contrats-programmes	376
3.3. Les contrats-programmes, des obligations à géométrie variable ?.....	378
4. Contestations des décisions ministérielles : le ministre est-il nu ?.....	385
4.1. Réseaux politiques et pétitions citoyennes : des décisions contingentes ?.....	386
4.2. La judiciarisation des décisions	389
4.3. Retour au levier décisionnel législatif: une zone de pouvoir privilégiée et limitée.....	395
5. Conclusions intermédiaires : une décision multipolaire, nomde et « adhocratique » ..	399
CONCLUSION GÉNÉRALE	401
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES CITÉES	411
I. Monographies, chapitres de livres et articles scientifiques	411
II. Études et rapports	423
III. Essais, fictions, autres.....	423
IV. Documents règlementaires (traité, loi, décret, arrêté, règlement, etc.).....	425
V. Documents parlementaires	434
VI. Documents budgétaires et financiers	435
VII. Gouvernements et partis politiques	436
VIII. Administrations publiques et instances d'avis.....	437

IX.	Statuts et compositions des conseils d'administration des théâtres.....	440
X.	Contrats pluriannuels des théâtres et festivals de théâtre	442
XI.	Conseil d'État	443
XII.	Documents publicisés	444
XIII.	Entretiens	448
XIV.	Presse et médias.....	448
XV.	Sites internet	452
ANNEXES		453
A.	Organigramme du Ministère de la Communauté française	453
B.	Membres du CAPT et du CAD depuis 2003	455
C.	Déclaration sur l'honneur de l'opérateur pour la demande de reconnaissance.....	456
D.	Calcul de la clé de répartition D'Hondt	457
E.	Parcours administratif de la subvention.....	458
F.	Décisions d'attribution des conventions	459
INDEX DES NOMS DE PERSONNES		461
TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS		465
TABLE DES FIGURES		467
TABLE DES MATIÈRES		469